

COGRA 48 SA
Zone de Gardès
48 000 Mende

Texi SAS
8 rue Emile Allez
75017 Paris

Mende, le 1^{er} octobre 2026

Objet : Réponse motivée du Conseil d'administration de COGRA 48 SA à la demande de dépôt de résolution A du 16 septembre 2026

Le Conseil d'administration a examiné lors de sa dernière réunion la demande transmise relative à l'inscription d'une résolution alternative réclamant la distribution d'un dividende.

Après délibération, le Conseil d'administration n'est pas favorable, à ce stade, à une telle distribution.

En premier lieu, COGRA poursuit actuellement un programme d'investissement significatif notamment sur le site de Sévérac d'Aveyron destiné à améliorer sa performance environnementale. Dans ce contexte, la préservation de ses ressources financières apparaît nécessaire afin de permettre la réalisation de ces investissements dans de bonnes conditions et de maintenir une structure financière équilibrée.

En deuxième lieu, le Conseil considère qu'une période de stabilisation est actuellement nécessaire compte tenu du contexte du marché et un environnement national et international toujours tendu et incertain. Il lui paraît donc préférable de privilégier, à ce stade, la consolidation de la situation de la Société et la poursuite de sa stratégie plutôt que de procéder à une distribution qui viendrait réduire ses marges de manœuvre financières.

Enfin, le Conseil prend également en considération l'objectif d'une répartition équitable de la richesse créée entre le capital et le travail. L'accord de participation en vigueur pour la première année ne donne pas lieu au versement d'une prime de participation sur cet exercice. Dans ce contexte, le Conseil ne souhaite pas envoyer un signal générant de l'incompréhension auprès des salariés face à l'absence de prime de participation, alors même que la société procèderait à une distribution de dividendes prélevés sur les réserves.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'administration estime qu'il n'est pas opportun, dans les circonstances actuelles, de donner une suite favorable à la demande de distribution de dividendes.

Cette position ne remet naturellement pas en cause l'attention portée par le Conseil aux intérêts de l'ensemble des actionnaires. La volonté de la société est clairement de faire de la distribution de dividendes une priorité à court terme.

Mende, le 1^{er} octobre 2026,
François Chapon
Président-directeur général

Siège social et administratif :
Zone de Gardès - CS 90014 - 48001 MENDE Cedex
contact@cogra.fr
Tél. +33 (0)4 66 65 34 63

COGRA 48 Société Anonyme au capital de 2 570 080,50 €
R.C. Mende B 324 894 666
Identifiant TVA FR 74 324 894 666